

## ARRETE N° 29/2019

### Le Maire,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,  
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,  
Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R441-18 et R411-25 à R411-28,  
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),  
Vu les travaux de raccordement ENEDIS de l'immeuble sis 7 Place Patton appartenant à la SCI Patton,  
Vu la demande formulée par l'entreprise GONZATO le 8 octobre 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures dans le but de garantir la sécurité pendant les travaux,

### ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit place Patton entre le n° 3 et le n° 9 à compter du 28 octobre 2019 et jusqu'à la fin des travaux de raccordement ENEDIS de l'immeuble sis 7 Place Patton.

ARTICLE 2 : Pendant cette période, les manœuvres de dépassement seront interdites sur toute la longueur du chantier, et la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : La signalisation découlant des présentes prescriptions sera conforme aux dispositions réglementaires susvisées, et mise en place par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux.

ARTICLE 4 : le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par :

- affichage aux extrémités de la section réglementée,
- apposition des panneaux et matériels de signalisation réglementaire.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- l'entreprise GONZATO – rue du Maréchal Lannes - 55000 BAR LE DUC
- S.D.I.S – 9 rue Hinot – 55000 BAR LE DUC
- SAMU – 2 rue Anthouard – 55100 VERDUN
- Gendarmerie de Verdun – Place du Gouvernement – 55100 VERDUN
- Aux riverains

Et affichée en mairie.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 21 octobre 2019.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

